

SÉCURITÉ - Le port du casque est obligatoire tout au long des circuits - **L'ENGAGEMENT** - L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement, sauf si l'option annulation est souscrite à l'inscription et si vous remplissez les conditions d'indemnisation. Une caution de 10 € (comprise dans le tarif de l'inscription) est exigée à l'engagement pour la puce électronique. Ces 10€ sont rendus en échange de la puce à l'arrivée. En cas d'oubli elle doit être adressée à l'Ardéchoise dans un emballage adéquat avant le 30 juin 2017. Passé ce délai, la puce n'est plus réutilisable, la caution n'est plus remboursée et la puce facturée 40€.

- **DÉSISTEMENT** - Hors option annulation, le montant de la caution vous sera expédié dans un délai de trois mois après l'Ardéchoise, accompagné de votre cadeau. - **VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE** sont formellement interdits sauf pour les publics éloignés de la pratique sportive (PEPS) qui utiliseront un des parcours de l'Ardéchoise des Jeunes. Si un VAE s'intègre dans l'Ardéchoise et qu'il est impliqué dans un accident, l'organisation portera plainte contre le ou la cycliste qui a utilisé un VAE. - **LE PACK ENGAGEMENT COMPREND** : 1 cadeau (un casque marque Ekoï), 1 bidon cycliste 700 ml, l'assistance, les secours et le ravitaillement le samedi 17 juin sur les 6 parcours en 1 jour, 1 plateau repas, 1 café à l'arrivée le samedi 17 juin, servis jusqu'à 20 h (hors engagement Ardèche Verte seule), l'accès à la consigne à vélo, 1 diplôme, 1 bon de participation au tirage au sort des lots de valeurs offerts par nos partenaires (présence obligatoire avec pièce d'identité) - Pour les participantes : un bijou est offert. - **ANNU- LATION** - Si l'épreuve est annulée pour cas de force majeure, l'organisation est déchargée de tout recours des engagés. - **ASSU- RANCE** - Conformément à l'obligation légale, l'Ardéchoise a souscrit une assurance Responsabilité Civile. S'y ajoute une assurance annulation. Le devoir d'information qui nous incombe nous oblige à vous demander de valider et signer la lettre d'accréditation que vous recevrez par mail ou par courrier : elle stipule toutes vos obligations. **RESPONSABILITÉ CIVILE** Les non licenciés et les licenciés non assurés par leur fédération sont couverts par notre assurance la MAIF, dans le cadre des garanties offertes : responsa- bilité civile des participants pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient accidentellement causer à des tiers ou entre eux lors de la manifestation. La responsabilité de l'organisation n'est engagée qu'envers les participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et à l'arrivée. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de la manifestation, pour des participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée, les pointages officiels (tapis de chronométrage) faisant seule foi. Ni l'organisation, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol, en dehors des situations où la responsabilité incombe à l'organisateur. En cas d'infraction, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls et sera seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur, ou victime directement ou indirectement. Les licenciés FFC sont couverts par leur fédération et dans ce cas devront s'adresser à celle-ci. **DOMMAGES AUX BIENS** Les vélos placés dans la consigne organisée le samedi de 11h à 20h sont couverts par l'assurance de l'organisation : vol - bris. Les vélos ou biens confiés à l'organisation, dans le cadre du transport des bagages ou dans les cars balais sont couverts en cas de bris ou vol. Les effets personnels déposés à la consigne spécifique du sa- medi sont couverts en cas de perte ou vol à hauteur de 100€. Cette consigne ne prend pas les objets de valeur. En dehors de ces situations les cyclistes sont responsables de leurs biens (vélo ou effets personnels) et doivent être couverts par leur propre assu- rance, notamment lors des hébergements même pourvus de local de gardiennage. La meilleure assurance est encore de protéger son vélo : surveillance, cadenas. **INDIVIDUELLE ACCIDENTS** Selon l'article L321.4 du Code du Sport, notre devoir d'information nous incite à vous conseiller de souscrire auprès de l'assureur de votre choix une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels dus à un accident survenu sur les parcours de la manifestation. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont couverts de manière suffi- sante. Dans le cas contraire, il est de leur intérêt, ainsi que pour les non-licenciés, de souscrire l'assurance de leur choix ou la formule I.A. Sport + auprès de la MAIF. Vous pouvez consulter l'ensemble des garanties sur notre site www.ardechoise.com - **DROIT A L'IMAGE** - L'acceptation du règlement implique obligatoirement que le cycliste donne son accord à l'Ardéchoise et aux médias qui couvrent l'épreuve cycliste de masse pour utiliser son image pour tous clichés ou toutes vidéos pris du mardi 13 juin au same- di 17 juin 2017, qui serviront à la promotion et à la diffusion de l'image de l'Ardéchoise sous toutes ses formes (films, vidéos, photos, journaux, internet, etc.). - **RECOMMANDATIONS** - Un minimum de préparation physique, un certificat d'aptitude physique à la pratique du vélo en compétition, un équipement adéquat selon la météo, un respect des règles (casque, code de la route), un comportement citoyen (respect de l'environnement, du règlement, de parcours balisés) sont les gages d'une Ardéchoise réussie et festive. Les comportements antisportifs, le non-respect de l'environnement, du code de la route, du règlement et notamment l'ab- sence du port de casque, des parcours balisés ou de la sécurité d'une manière générale sont passibles d'exclusion. - **PARKINGS** - A Saint-Félicien, il est obligatoire de stationner son véhicule dans les parkings prévus. Le samedi des navettes sont mises en place de 6h15 à 21h15. - **RETRAIT DU DOSSARD ET DE LA PLAQUE DE GUIDON** - La plaque de guidon, le dossard individuel et le cadeau sont à retirer à l'accueil du mardi au samedi (Voir horaires sur programme p.10/11). Un parking courte durée est réservé pour le retrait des dossards du mardi au vendredi. - **FERMETURE DES PARCOURS LE SAMEDI 17 JUIN** - A 48 km de l'arrivée au lieu-dit Freydaparet, tout cycliste hors délai est obligé de prendre le car balai, après avoir restitué sa plaque de guidon et son dossard aux commissaires. S'il poursuit son parcours, il le fait sous sa propre responsabilité. - **DIPLÔME** - A récupérer le samedi 17 juin à l'accueil. Cyclotouristes et Randonneurs : disponible 30 minutes après l'arrivée. Cyclosporifs : disponible 1h45' après l'arrivée (nous tenons compte de l'heure de départ du dernier partant). Passé ce jour pour l'obtenir vous pouvez : soit le télécharger sur notre site internet, soit faire une demande par écrit accompagnée d'une enveloppe au format A4 timbrée pour un poids de 50g. - **RAVITAILLEMENT** - Le mercredi, jeudi et vendredi, les randonneurs sont en autonomie. Cependant de nombreux villages vous présenteront à leur initiative un ravitaillement gracieux ou payant. La liste des épiceries et restaurants des parcours figurent sur le site internet. Le samedi, 15 ravitaillements proposant fruits frais et secs, gâteaux et barres énergétiques, charcuterie et fromage de pays ..., matérialisés sur les cartes, le poster et la feuille de route. Plus d'une trentaine de points boissons sont aussi présents. - **REPAS ACCOMPAGNATEURS** - Le samedi 17 juin il est possible d'acheter sur le lieu de restauration un repas accompagnateur au prix de 10€. - **OPTION ANNULLATION** - Vous pouvez souscrire à l'assurance annulation pour les formules avec ou sans héber- gement. L'assurance annulation est obligatoirement souscrite au moment de l'engagement. Voir conditions sur www.ardechoise.com. Vous devez absolument prévenir l'organisation par mail ou par courrier afin de recevoir le dossier d'annulation que vous en- verrez à l'assurance muni des pièces justificatives. NE PASSEZ PAS DIRECTEMENT PAR L'ASSURANCE. Nous vous conseillons vivement de souscrire cette assurance, elle seule permettra de vous faire rembourser des frais d'inscription si vous remplissez les conditions. Contrat souscrit par notre courtier GRAS SAVOYE (Contrat : 7.905.310/Compagnie : l'Européenne d'Assurance). Voir les conditions détaillées du contrat sur www.ardechoise.com.

A - ARDÈCHE VERTE

MERCREDI 14 JUIN 2017

A.1 - LA FORMULE - L'Ardèche Verte est une randonnée cyclo- touriste sur 6 parcours, à choisir après le départ. Elle se réalise le mercredi en autonomie (boisson, alimentation). L'Ardèche Verte est ouverte à tous les cyclistes ayant plus de 18 ans le jour de l'épreuve, ou 17 ans uniquement sur les parcours de 57 et 90 km. Elle se décline en 5 formules :

A - Ardèche Verte seule (bulletin d'engagement p63)

B - Ajout à l'Ardéchoise en 3 jours, vous cochez la case prévue à cet effet sur le bulletin d'engagement 3 jours.

C - Ajout à l'Ardéchoise en 2 jours, vous cochez la case prévue à cet effet sur le bulletin d'engagement 2 jours.

D - Ajout à l'Ardéchoise en 1 jour, vous cochez la case prévue à cet effet sur le bulletin d'engagement 1 jour.

E - Intégrée dans l'Ardéchoise en 4 jours du nord au sud, vous êtes hébergé(e) du mardi soir au vendredi soir inclus, bulletin d'en- gagement 4 jours du Nord au Sud.

A.2 - DEPART - Les participants partent entre 7h et 9h le mercredi, ils passent obligatoirement sous le portique de départ, situé à la sor- tie de Saint-Félicien, route de Vaudevant.

A.3 - POSSIBILITÉS D'INSCRIPTION

- par courrier jusqu'au vendredi 9 juin (cachet de la poste faisant foi).

- par internet jusqu'au lundi 12 juin minuit (sans majoration).

- sur place samedi 10, lundi 12 et mardi 13 juin (avec majoration).

Clôture des engagements le mardi 13 juin à 19h.

A.4 - ASSURANCE ANNULLATION - Vous pouvez souscrire à l'assurance annulation sans franchise (voir conditions sur www.ardechoise.com).

B - ARDECHOISE 1 JOUR

SAMEDI 17 JUIN 2017

A L'ENGAGEMENT, vous optez pour la formule CYCLOSPORTIVE (vos temps et classements vous seront communiqués, ils seront af- fichés et publiés) ou la formule CYCLOTOURISTE (vos horaires de passage aux différents contrôles vous seront communiqués, mais ils ne seront ni affichés ni publiés) :

B.1 - LA FORMULE CYCLOTOURISTE est ouverte à tous les cyclistes nés avant le 31 décembre 1999. Le parcours cyclo- touriste Le Doux (85 km) est ouvert aux jeunes de 15 ans et plus né(e)s avant le 31 décembre 2002. Joindre obligatoirement une autorisation parentale. Le parcours cyclo-touriste Les Boutières (125 km) est ou- vert aux cyclo-touristes de 17 ans et plus né(e)s avant le 31 décembre 2000. Joindre obligatoirement une autorisation parentale.

B2 - LA FORMULE CYCLOSPORTIVE exige la fourniture obligatoire d'un justificatif : photocopie de la licence 2017 pour les licenciés (obtenue avec présentation d'un certificat médical d'aptitude au cyclisme en compétition), ou pour les licenciés non assurés, les non licenciés et handisports, un certificat médical de moins d'un an au jour de l'épreuve mentionnant expressément « l'aptitude à la pratique du cyclisme en compétition ». A défaut de justificatif trois semaines après la réception du bulletin d'engagement ou si le justi- ficatif est non-conforme alors le participant sera obligatoirement in- scrit comme cyclo-touriste. Elle est interdite aux cyclistes de moins de 18 ans. Toutefois, une catégorie junior est exclusivement organisée sur le parcours des Boutières, 125 km pour les jeunes nés avant le 31 décembre 2000. Joindre obligatoirement une autorisation parentale. Les licenciés FFC bénéficient de la couverture globale assurance : RC+ individuelle accident personnelle de leur licence. Elle comporte trois classements : scratch, par catégorie et par équipe, ce dernier uniquement sur l'Ardéchoise (220 km).

B.3 - DOSSARDS PRIORITAIRES - Composition du groupe des 300 premiers, engagement avant le 31 mars 2017 : N°1 à 100 : réservés aux VIP - N°101 à 200 : réservés aux 100 scratchs mascu- lins de l'Ardéchoise 2016 - N°201 à 210 : réservés aux 10 scratchs